



SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2017 – 20H.30
RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mme BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

⇒ TRAVAUX DE VOIRIE ET BATIMENTS :

Un premier bilan de dépenses en travaux pour 2017 fait état de 135.641 € pour un budget prévisionnel de 141.542 €.

Le Conseil a validé une liste d'opérations à chiffrer en vue du budget 2018. Un programme sera proposé par la commission voirie-bâtiments.

⇒ ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE :

Le Conseil a pris la décision de faire l'acquisition d'un véhicule de type Renault Kangoo électrique pour un coût de base de 15.249 €T.T.C + options éventuelles.

⇒ COMMUNICATION :

Le bulletin communal 2018 est sur les rails, le thème dossier sera l'enfance et la jeunesse. Le Conseil a aussi validé les résultats du concours photos sur l'automne (photos exposées en Mairie).

⇒ RESIDENCE DU VIEUX PUIITS :

Une nouvelle esquisse d'implantation est validée par le Conseil. La commission urbanisme-aménagements urbains va travailler les derniers détails du dossier. Une première tranche va démarrer en fin d'année 2018.

⇒ AMENAGEMENT DE LA RUE ANDRE FOY :

Le Conseil a arrêté le projet proposé par la commission. Seuls quelques détails seront à revoir suite aux observations formulées à la réunion publique.

Des dossiers de demandes de subventions seront montés sur la base d'une évaluation de 650.000 € H.T.

Le démarrage de l'opération est planifié pour septembre prochain.

⇒ RUE AR MARQUIS :

Les travaux de mise en sécurité sont validés pour un coût de 20.000 €, la mise en œuvre est prévue pour janvier 2018.

⇒ LIMITATION DE VITESSE :

Accord du Conseil pour une limitation de la vitesse sur la voie communale n°1 au niveau de Pont Cléguer dans la continuité de la limitation de Plogastel Saint Germain.

⇒ MODIFICATIONS BUDGETAIRES :

Le Conseil a validé une décision modificative du budget principal au chapitre « frais de personnel » de +10.000 €, nécessitée par plusieurs remplacements.

⇒ CONVENTION URBANISME :

Le Conseil a approuvé la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour les instructions des autorisations liées au droit du sol en matière d'urbanisme. Cette convention sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018.

⇒ STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

A la demande de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden le Conseil valide la modification des statuts de la Communauté de Communes prévoyant l'intégration de la compétence gestion des milieux aquatiques et le maintien de la compétence assainissement en optionnel.

⇒ PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire a précisé que du personnel en remplacement d'absence est actuellement embauché. Le jury en charge du recrutement du futur secrétaire de Mairie s'est prononcé en faveur de Madame PAQUE Delphine, actuellement en poste à la Mairie de Guiler Sur Goyen. Celle-ci prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2018 pour une période de tuilage de 3 mois avec l'agent sortant.

⇒ INDEMNITÉ DU TRESORIER :

Le Conseil a attribué une indemnité de conseil de 440 € au Receveur Municipal pour les services rendus durant l'exercice 2017.

⇒ LOTISSEMENT DE GUERVEUR :

Le Conseil a été informé des travaux en cours d'achèvement au lotissement communal de Guerveur. Il restera à réaliser l'aire de jeux au printemps. A ce jour il ne reste plus que 4 lots disponibles.

⇒ HAMEAU DE LA VALLÉE :

L'acte d'achat du terrain de Mme ANDRO est en cours de préparation chez le notaire. L'étude du plan de composition du futur lotissement sera à relancer au début de l'année prochaine.

⇒ MOBILIER MAISON DE L'ENFANCE :

En raison d'une forte affluence certains jours au centre aéré et en garderie, le Conseil accepte l'achat de mobilier supplémentaire (chaises et tables) pour un montant de 1.663 € T.T.C.

⇒ RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement aura lieu sur la Commune du 18 janvier au 17 février 2018. Deux agents recenseurs sont recrutés : Mme GLOAGUEN Patricia et Mme PERENNES Eliane. Le Conseil valide la grille de rémunération.

⇒ OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE :

Le Conseil donne un avis favorable à la demande présentée par un commerçant en vue de l'ouverture toute la journée pour quelques dimanches en 2018.

⇒ FINANCEMENT DE TRESORERIE :

La proposition du Crédit Agricole est retenue pour le financement de trésorerie.
